

Département de Loir-et-Cher

**BEAUCE VAL DE LOIRE**  
Communauté de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire s'est réuni en la salle de l'espace culturel à Mer, sous la présidence de monsieur Pascal HUGUET, président.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. Christelle PELLÉ, Marc GAULANDEAU, Catherine BLOQUET-MASSIN, Pascal HUGUET, Jean-Yves GONIDEC, Jean-Michel SAUVAGE, Jean-Louis FESNEAU, Antoine BECK, Jean-Luc DUMOULIN, David ALBARET, Bruno DENIS, Astrid LONQUEU, Annie BERTHEAU, Arnaud BOTRAS, Marie DUBREUIL, Christophe ELIE, Gilbert FLURY, Christine HUET, Sandra LEMOINE-CABANNES, Martine NODOT, Vincent ROBIN, Christian JUSTINE, Jean-Pierre ARNOUX, Françoise BOISSÉ, Denis LAUBERT, Joël NAUDIN, Xavier VROMMAN, Philippe BEAUJOUAN, Philippe HUGUET, Frédéric DEJENTE, Annie-Claude LEMAIRE, Jean-Marc LEROUX, Josiane BOURGOIN, Jacques BOUVIER, Guy TERRIER.

**Étaient absents excusés et ayant donné procuration :**

Mmes et MM. Catherine BAUDOIN – procuration donnée à Christelle PELLE, Yvonnick BEAUJOUAN- procuration donnée à Mme Martine NODOT, Aurore CASATI - procuration donnée à Vincent ROBIN, Yves CHANTEREAU – procuration donnée à Jean-Luc DUMOULIN, Jean COLY – procuration donnée à Marie DUBREUIL, Maryline GAROT – procuration donnée à Christian JUSTINE, Stéphane MALANDAIN – procuration donnée à Christophe ELIE, Céline MILLET – procuration donnée à Christine HUET, Grégory MILLET – procuration donnée à Annie BERTHEAU, Michel PEIGNANT – procuration donnée à Jacques BOUVIER.

**Était absent excusé :**

Marc FESNEAU, Jean-François MEZILLE, Olivier THEOPHILE, Florence DEPUICHAFFRAY, Pierre DEPUYMALY.

Date de la convocation : 24 février 2022

Nombre de conseillers en exercice :  
50 titulaires et 25 suppléants

Titulaires présents : 35  
Suppléants votants : 0  
Pouvoirs : 10  
Total votants : 45

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Catherine BLOQUET-MASSIN a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération : DEV ECO\_DEL\_2022\_32**

**Objet : Répartition financière de la charge de réfection de l'entrée de l'îlot 4A de la ZAC les Portes de Chambord entre ALSEI et la CCBVL – abrogation partielle de la délibération 2021-73 du 27 mai 2021.**

Vu la délibération n°141/2020 en date du 17 décembre 2020 ayant pour objet la cession de partie de l'îlot 4A de la ZAC les Portes de Chambord à Mer à la société ALSEI Entreprise, ou à toute autre société se substituant à elle ;

Vu la promesse de vente signée le 28 janvier 2021 avec la société STOCKESPACE MER, société qui se substitue à la société ALSEI Entreprise, dont le siège est à PARIS 17<sup>ème</sup> (75017), 251 boulevard Pereire ;

Vu la délibération n° 2021-73 du 27 mai 2021 ayant notamment pour objet la répartition financière de la charge de réfection de l'entrée de l'îlot 4A de la ZAC les Portes de Chambord entre la société STOCKESPACE MER (ou toute société se substituant à elle) et la CCBVL

Considérant le fait que, depuis la promesse de vente signée en date du 28 janvier 2021 et depuis la délibération n°2021-73 du 27 mai 2021, le volume des travaux de réfection de l'entrée de l'îlot 4A de la ZAC des Portes de Chambord a dû être redimensionné ce qui a engendré une augmentation du montant des travaux pour atteindre 451 759 € (coût travaux uniquement) ou 490 450,90 € (coût « opération » global),

Considérant le fait que la SCCV STOCKESPACE MER a accepté d'augmenter sa participation financière à hauteur de 215 000 € ;

Considérant le fait qu'il convient donc d'abroger partiellement la délibération 2021-73 du 27 mai 2021 uniquement sur la partie relative à la répartition de la charge financière des travaux de réfection de l'entrée de l'îlot 4A de la ZAC les Portes de Chambord ;

Il est exposé :

La CCBVL doit réaliser des travaux de réfection de l'entrée du site de l'îlot 4A, d'une superficie d'environ 2 400 m<sup>2</sup>. Ces travaux consisteront au décaissement et à la réalisation d'une voirie lourde comprenant notamment des caniveaux, bordures, trottoirs, éclairages publics.

La société STOCKESPACE MER avait initialement accepté de participer au financement à hauteur de 50% du montant desdits travaux, dans la limite de 140 000 €. Aujourd'hui, le montant des travaux de réfection de l'entrée du site a été révisé pour atteindre 451 759 € (coût travaux uniquement) ou 490 450,90 € (coût opération global).

La société STOCKESPACE MER accepte d'augmenter sa participation au financement du montant desdits travaux à hauteur de 215 000 €, à titre de participation forfaitaire.

Cette somme ne serait due par STOCKESPACE MER (ou toute société se substituant à elle) qu'en cas de régularisation de l'acte de vente et serait versée au fur et à mesure de l'avancement des travaux et de la transmission par la CCBVL à la société STOCKESPACE MER (ou toute société se substituant à elle) des factures acquittées desdits travaux.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 041-200055481-20220406-DEL\_2022\_32BIS-DE

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ABROGER** partiellement la délibération 2021-73 du 27 mai 2021 uniquement sur la partie relative à la répartition financière de la charge de réfection de l'entrée de l'îlot 4A de la ZAC les Portes de Chambord telle que définie dans la présente délibération
- **DE SOLLICITER** pour la réfection de l'entrée du site de l'îlot 4A une participation financière, telle que détaillée ci-dessus, à la société STOCKESPACE MER, ou à toute société se substituant à elle ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour copie conforme, le 06/04/2022

Le Président,



Pascal HUGUET

